NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2971
21 décembre 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2971e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 21 décembre 1990, à 11 heures

Président :	M. AL-ASHTAL	(Yémen)
Membres :	Canada	M. FORTIER
	Chine	M. LI Daoyu
	Colombie	M. PEÑALOSA
	Côte d'Ivoire	M. ANET
	Cuba	M. ALARCON de QUESADA
	Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
	Ethiopie	M. TADESSE
	Finlande	M. TORNUDD
	France	M. ROCHEREAU DE LA SABLIERE
	Malaisie	M. RAZALI
	Roumanie	M. MUNTEANU
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. VORONTSOV
	Zaïre	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 12 h 40.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Etant donné que le Comité créé en application de la résolution 661 (1990) a teru hier sa dernière séance sous la présidence de Mme Marjatta Rasi, je saisis cette occasion pour exprimer ma vive gratitude à Mme Rasi pour la façon dont elle a dirigé les travaux du Comité pour le dévouement dont elle a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche. Mme Rasi m'a présenté deux rapports. Je voudrais également remercier les Vice-Présidents du Comité, les représentants du Canada et de la Colombie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION A CHYPRE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE (S/21981 et Add.1)

RAPPORT DE L'EQUIPE DU SECRETARIAT SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE (S/21982)

LETTRE DATEE DU 12 DECEMBRE 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'AUSTRALIE, DE L'AUTRICHE, DU DANEMARK, DE L'IRLANDE ET DE LA SUEDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21996)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Conseil de sécurité va reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis des documents suivants : S/21981 et Add.1, rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1990; S/21988/Rev.2, contenant le texte d'un projet de résolution préparé en vue des consultations du Conseil; et S/21996, contenant le texte d'une lettre datée du 12 décembre 1990 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Australie, de l'Autriche, du Danemark, de l'Irlande et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil (S/21988/Rev.2) a fait l'objet d'un accord des membres du Conseil et sera présenté par le Président.

Je voudrais souligner que les amendements oraux suivants doivent être apportés au projet de résolution : à la première ligne du paragraphe 1 du dispositif, les termes "le coût et les problèmes de financement" sont à remplacer par "le problème des coûts et du financement". A la quatrième ligne du même paragraphe, les mots "sous tous ses aspects" doivent être ajoutés immédiatement après la référence du document "(S/21982)".

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à prendre une décision sur le projet de résolution tel qu'oralement amendé. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que tel est le cas.

Il n'y a pas d'objection. Il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yémen, Zaïre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution est donc adopté à l'unanimité en tant que résolution 682 (1990).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Canada apprécie vivement l'adoption, par le Conseil de sécurité, du projet de résolution dont nous étions saisis ce matin.

En tant que membre du Conseil depuis deux ans et en tant que pays qui, depuis plus de 26 ans, fournit un contingent à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), le Canada a toujours été très préoccupé par l'état précaire du financement de l'UNFICYP. L'UNFICYP demeure, aujourd'hui, la seule opération de maintien de la paix des Nations Unies à être financée à partir de contributions volontaires plutôt que par des contributions imposées. Au fil des années, ces contributions volontaires sont devenues de plus en plus inférieures aux sommes nécessaires pour rembourser les fonds engagés par les pays qui fournissent des contingents.

Le Secrétaire général s'est dit, à maintes reprises, préoccupé de la situation précaire des finances de l'UNFICYP et a demandé l'utilisation de contributions imposées pour équilibrer les dépenses à la charge de l'Organisation des Nations Unies. Il a renouvelé cet appel dans son dernier rapport daté du 7 décembre 1990 (S/21981) concernant les opérations de l'UNFICYP.

M. Fortier (Canada)

Cette position a été appuyée par tous les pays fournisseurs de contingents à la Force, récemment encore dans leurs lettres des 12 décembre 1990 (S/21996) et 21 mai 1990 (S/21301), ainsi que par l'Equipe du Secrétariat qui a examiné les opérations de la Force et a fait paraître son rapport le 7 décembre 1990 (S/21982).

Tous ces documents montrent clairement que la seule manière de résoudre la crise financière à laquelle doit faire face la Force est de remplacer le système des contributions volontaires par un système de contributions mises en recouvrement auprès de tous les Etats Membres.

Depuis son entrée au Conseil de sécurité en janvier 1989 - il y a à peine deux ans de cela -, le Canada s'est efforcé de corriger les difficultés de financement de la Force. Nous avons demandé instamment qu'un système de contributions mises en recouvrement soit utilisé, à chaque fois que le Conseil était saisi de la question du renouvellement semestriel du mandat de la Force. Nous avons insisté pour que l'on adopte des déclarations présidentielles faisant référence aux problèmes du financement de la Force. En outre, nous avons encouragé l'examen des opérations de la Force afin de voir dans quels domaines les coûts pourraient être réduits sans mettre en danger la poursuite du travail très important de la Force. Nous avons été heureux, par conséquent, lorsque le Conseil a fait paraître une déclaration présidentielle, en date du 15 juin 1990, où l'on reconnaît la "crise financière chronique qui ne cesse de s'aggraver que connaît la Force". Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis cette déclaration, nous et les autres pays fournisseurs de contingents avons fait tous les efforts raisonnables possibles afin de convaincre les membres du Conseil de sécurité que le moment est venu, pour résoudre ce problème, d'assurer le financement de la partie du coût de la Force qui est à la charge de l'ONU par le moyen de contributions mises en recouvrement.

Des lettres ont été envoyées par nos ministres des affaires étrangères aux ministres des affaires étrangères de plusieurs Etats membres du Conseil. Des diplomates ont présenté nos arguments dans nos capitales et dans les capitales de tous les Etats membres du Conseil. Des discussions bilatérales ont été tenues ici, à New York.

Tous ces efforts ont abouti au projet de résolution S/21988 qui a été distribué aux membres du Conseil à la fin de la semaine dernière. Selon cette résolution, le Conseil décidait de remplacer les contributions volontaires par des contributions mises en recouvrement, pour la partie des dépenses de la Force

M. Fortier (Canada)

incombant aux Nations Unies, et ce à partir du prochain renouvellement du mandat, en juin 1991. Telle était la résolution que les auteurs du premier projet ainsi que les fournisseurs de contingents par tradition voulaient voir approuver par ce conseil.

Ainsi que vous le savez, Monsieur le Président, notre intention était que ce projet de résolution soit mis aux voix la semaine dernière, avant le renouvellement du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois. Cependant, à la demande de certains membres du Conseil - en particulier à la demande de l'un des coauteurs du projet -, nous avons accepté de retarder l'examen de ce projet pour permettre la poursuite de négociations.

Depuis lors, nous avons poursuivi nos efforts pour convaincre certains membres permanents de ce conseil - des membres qui ont une responsabilité particulière en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales - que le moment était venu de résoudre la crise financière de la Force. Nous avons cherché à convaincre ces membres qu'à l'instar des autres Etats Membres des Nations Unies qui, pour une raison ou une autre, ne fournissent pas de contingents aux opérations de maintien de la paix, ils avaient le devoir d'assumer leur juste part dans le financement.

Malheureusement, nos efforts n'ont pas été couronnés de succès et le spectre d'un veto planait dans la salle du Conseil. En l'occurrence, et dans le but de faire progresser les intérêts de tous les Etats qui se chargent du maintien de la paix, nous avons encore amendé notre projet de résolution (S/21988/Rev.1) de façon à permettre au Conseil de sécurité d'examiner d'autres moyens de financement de la Force au cours des six prochains mois, étant bien entendu cependant que si, d'ici là, aucune autre solution que celle des contributions mises en recouvrement n'était trouvée, le Conseil accepterait de financer la Force au moyen de contributions mises en recouvrement à partir du 15 juin 1991.

Nous aimerions remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé notre projet de résolution révisé. Nous sommes heureux que tant de membres du Conseil aient compris tout ce que nos arguments avaient de logique dès le début de la semaine et qu'ils aient été prêts à alléger en partie la lourde charge qu'assument les pays fournisseurs de contingents à la Force depuis plus d'un quart de siècle.

Malheureusement, certains membres permanents du Conseil n'étaient toujours pas prêts à s'engager à assumer leur part du coût de la Force, bien qu'ils aient jusqu'ici voté 62 fois - 62 fois! - pour proroger le mandat de la Force, convaincus

M. Fortier (Canada)

qu'ils sont, tout comme nous, que celle-ci continue de jouer un rôle vital dans le maintien de la paix à Chypre et qu'elle aide à créer les conditions devant permettre au Secrétaire général de continuer sa mission de bons offices.

Au cours des négociations qui ont suivi, nous avons fait tous les efforts raisonnables pour répondre à leurs préoccupations, sans perdre de vue l'objectif de la résolution : résoudre la crise financière de la Force. Le résultat est la résolution que ce Conseil a adoptée ce matin à l'unanimité.

Nous regrettons que cette résolution, en soi, n'assure pas la solution du problème. Cependant, elle fait engagement au Conseil d'étudier le problème et de faire rapport sur les résultats de cet examen pour le 1er juin 1991, afin d'adopter d'autres méthodes de financement qui pourraient inclure l'utilisation de contributions mises en recouvrement afin d'assurer à la Force une assise financière solidement assurée au moment du prochain renouvellement du mandat de la Force le 15 juin 1991 au plus tard.

Bien que le mandat du Canada au Conseil de sécurité arrive à expiration dans 10 jours, nous continuerons à suivre cette question de près et à travailler avec les membres de ce conseil - ceci est un engagement que nous prenons - dans la recherche d'autres méthodes de financement de la Force. Nous le ferons non seulement en tant que membre engagé des Nations Unies qui sommes convaincus de la valeur des opérations de maintien de la paix en général , mais aussi en tant que membres engagés et dévoués de la Force.

Pour conclure, qu'il me soit permis de remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui ont voté aujourd'hui en faveur de cette résolution. Nous, ainsi que les autres pays fournisseurs de contingents, attendons avec impatience le jour où, dans six mois, les finances de la Force seront établies sur une base plus saine.

Ceci est peut-être bien ma dernière intervention devant le Conseil de sécurité en tant que représentant du Canada, avant que ma délégation ne s'évanouisse dans le crépuscule, étant donné que nous avons terminé notre mandat de deux ans. Parlant à titre personnel, tout comme au nom de chacun des membres de la délégation canadienne, j'aimerais remercier tous mes collègues pour leur amitié et la collaboration qu'ils ont apportée au cours des 24 derniers mois. Ce fut pour le Canada un insigne honneur et un très grand privilège que de participer au travail vital de cet organe doté d'une nouvelle énergie en ce moment crucial de son histoire de 45 ans.

M. Fortier (Canada)

(L'orateur poursuit en français)

Je voudrais conclure en vous souhaitant à vous, Monsieur le Président, au Secrétaire général, à tous les membres du Secrétariat et à tous mes collègues d'heureuses fêtes et beaucoup de santé, de succès et de bonheur en 1991.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Canada pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. TÖRNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais avant tout remercier le représentant du Canada d'avoir donné une image aussi claire de l'histoire, des antécédents et de la signification de la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil. Il est très important, à notre avis, que le problème relatif au financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) soit bien compris et la déclaration du Canada y a largement contribué.

M. Törnudd (Finlande)

La Finlande est l'un des pays qui fournit du personnel militaire à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre depuis sa création. Par conséquent, la Finlande est très sensibilisée à la nature peu satisfaisante des méthodes actuelles de financement. Nous avons donc toujours appuyé le Secrétaire général dans ses efforts visant à provoquer un changement dans le système actuel de financement. Nous avons également coopéré avec d'autres pays qui fournissent des contingents pour passer à une autre méthode de financement, c'est-à-dire des contributions volontaires à l'utilisation de quotes-parts.

Nous considérons la résolution que nous venons d'adopter comme un premier pas vers un financement de la Force aligné sur les principes applicables à d'autres opérations de maintien de la paix. Nous espérons que le Conseil de sécurité a maintenant entamé un processus irréversible qui se traduira par un changement en juin 1991.

Enfin, à l'instar de l'orateur qui m'a précédé, je viens de prononcer ma dernière déclaration au Conseil, et je voudrais, au nom de tous les membres de ma délégation et en mon nom personnel, remercier tous les membres du Conseil de l'occasion qu'ils m'ont donnée de collaborer avec eux.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord rendre hommage au représentant du Canada, en tant qu'auteur original du projet de résolution, pour les grands efforts qu'il a déployés pour parvenir à ce texte. Avec le représentant de la Finlande, j'ai travaillé avec lui ces dernières semaines, mais sans ses efforts, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. Bien sûr, ma délégation regrette elle aussi que le Conseil n'ait pas pu aller jusqu'au bout, mais nous pensons que la résolution que nous venons d'adopter représente un grand pas en avant, et nous sommes heureux que le Conseil soit enfin prêt à rechercher une solution au problème du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Comme d'autres orateurs l'ont dit et souligné, la Force des Nations Unies à Chypre est la seule opération de maintien de la paix des Nations Unies qui dépende de contributions volontaires pour couvrir les frais de l'opération. Je pense qu'il importe de se souvenir que ces dépenses des Nations Unies sont relativement faibles - moins de 30 millions de dollars par an - car un pourcentage élevé du coût de l'opération est financé par les Etats qui fournissent les contingents. Mais même

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

les contributions volontaires n'ont jamais permis de couvrir cette modeste somme, et le compte de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre accuse un déficit de 180 millions de dollars, et, de ce fait, les Etats qui fournissent les contingents doivent également supporter ce coût.

Actuellement, le coût total de la Force depuis 1964 s'élève cumulativement à quelque 2 milliards de dollars - somme très importante en effet -, dont la plus grande partie a été financée par une poignée de pays qui fournissent les contingents. C'est là franchement une situation tout à fait inéquitable. Le Secrétaire général a demandé à maintes reprises que la Force ait une assise financière solidement assurée, comme il le fait à nouveau dans le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Après 26 ans, il est grand temps que le Conseil réponde à cet appel, et ma délégation ne ménagera certainement aucun effort pour faire en sorte que lorsque la question sera examinée à nouveau les premiers mois de l'an prochain, le problème soit réglé une fois pour toutes.

Enfin, il importe de comprendre qu'il s'agit ici non pas seulement de la question de la Force à Chypre, mais aussi de celle du maintien de la paix en général. Le Conseil sera probablement saisi bientôt d'une proposition d'opération de maintien de la paix d'une plus grande envergure au Sahara occidental. Il lui sera peut-être proposé une autre de plus grande envergure encore au Cambodge. Il n'est tout simplement pas équitable ou acceptable de laisser sans solution la situation anormale et peu satisfaisante du financement de la Force à Chypre. Ainsi, le moment est venu, à notre avis, de passer à des contributions utilisant des quotes-parts, et c'est sur cette base que nous négocierons lors de l'examen qui a été décidé dans la résolution que nous venons d'adopter.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Le Gouvernement chinois a toujours estimé que les deux communautés à Chypre devraient chercher une solution politique au problème de Chypre par des négociations et a toujours évalué positivement le rôle joué par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. En cette occasion, je voudrais une fois de plus inviter les dirigeants des deux communautés chypriotes à collaborer pleinement avec le Secrétaire général pour que ce problème qui existe depuis si longtemps puisse enfin être réglé.

Pour ce qui est du financement de la Force, bien que la délégation chinoise comprenne très bien les difficultés financières que connaît la Force ainsi que les

M. Li Daoyu (Chine)

pays qui fournissent les contingents, nous devons signaler que la décision relative à la création, à la composition et aux dispositions financières de la Force ont été prises dans des conditions tout à fait particulières, et que par conséquent la Force des Nations Unies à Chypre a des caractéristiques qui lui sont propres. Si seules les méthodes de financement devaient être modifiées, il est probable que cela soulèverait des questions concernant le réexamen et le changement d'autres aspects des méthodes dans leur ensemble. Parce qu'il s'agit là d'une question éminemment complexe que l'histoire nous a léguée et aussi parce que les membres du Conseil ont des vues très divergentes à son sujet, la délégation chinoise a toujours estimé qu'une solution appropriée et d'ensemble devrait être trouvée par le biais de consultations approfondies.

Nous avons noté que la version révisée de la résolution souligne que des consultations sur cette question seront menées à bien par les membres du Conseil de sécurité et que le Conseil examinera et prendra une décision finale sur la manière de procéder à des changements. A l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire pour les parties de prendre un engagement quelconque.

La résolution, à notre avis, reflète la position chinoise, à savoir que des consultations doivent se poursuivre sans que soit prise une décision hâtive sur un changement des méthodes de financement. Par conséquent, la délégation chinoise a voté pour la résolution. Cependant, je souhaite confirmer la position chinoise, à savoir que les méthodes de financement de la Force à Chypre n'ont pas changé et que la Chine n'a pas pris d'engagement quant à un changement quelconque dans la méthode de financement de la Force.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : J'ai déjà eu l'occasion d'exposer la position de l'Union soviétique sur le financement de la Force des Nations Unies à Chypre en juin dernier. Dans la déclaration que j'ai faite alors au Conseil de sécurité, j'ai souligné que la question relative à la méthode de financement de la Force des Nations Unies chargées du maintien de la paix à Chypre ne saurait être examinée isolément et séparément des autres aspects fondamentaux de cette opération de maintien de la paix à Chypre.

M. Vorontsov (URSS)

Il ne faut pas perdre de vue le caractère spécifique et particulier de cette opération des Nations Unies, tel qu'il est reflété dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité portant création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Dans ma déclaration en juin, j'ai également rappelé que l'Union soviétique avait appuyé la résolution en 1964, compte tenu de la position de Chypre et du fait que son adoption n'imposait aucune obligation financière aux Etats Membres qui ne participaient pas à la force.

M. Vorontsov (URSS)

Nous comprenons bien évidemment les difficultés financières auxquelles est actuellement confrontée la Force des Nations Unies à Chypre. Le problème du financement des opérations de maintien de la paix en général est devenu aigu pour l'Organisation tout entière. Les grands Etats, qui sont les principaux contributeurs, y compris l'Union soviétique, paient des sommes considérables pour les opérations de maintien de la paix dans différentes régions du monde, et bientôt, en raison de l'éventuel début d'opérations onéreuses au Sahara occidental et au Cambodge, ces dépenses et coûts augmenteront encore.

Dans ces conditions, le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est devenu un problème aigu qui exige des solutions nouvelles et peut-être différentes des solutions habituelles. L'un des moyens possibles de réduire le coût de ces opérations pourrait être l'utilisation plus rationnelle des contingents des Nations Unies et le plein recours aux ressources locales.

Dans ce contexte, nous avons eu un échange de vues avec les auteurs du projet de résolution afin de trouver une solution mutuellement acceptable à ce problème très actuel que connaissent les pays qui fournissent des contingents. Nous sommes reconnaissants aux représentants du Canada et du Royaume-Uni et aux autres auteurs qui ont répondu de façon responsable à cette recherche d'une approche acceptable pour tous.

A notre avis, le passage concernant l'examen détaillé du problème du coût et du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre signifie que le problème et tous les aspects du fonctionnement de la Force et des positions des parties feront l'objet d'une étude approfondie. Nous voudrions souligner que cette résolution ne préjuge rien et que le financement obligatoire de la Force ne fera pas l'objet d'une application automatique.

Nous voudrions également souligner qu'une solution définitive au problème, acceptable pour tous, ne pourra résulter que des consultations à venir.

Nous voudrions en outre insister sur le fait que le problème du règlement de la situation à Chypre doit recevoir l'attention prioritaire du Conseil. Nous estimons qu'il faut sortir au plus vite ce processus de l'impasse chronique dans laquelle il se trouve, et régler le problème existant sur la base des résolutions bien connues des Nations Unies, en tenant compte des intérêts légitimes des Chypriotes.

M. Vorontsov (URSS)

Nous suivrons de près la mission de bons offices du Secrétaire général et les pourparlers intercommunautaires qui ont lieu dans le cadre de cette mission. Nous appuyons les efforts inlassables de M. Pérez de Cuéllar, et en particulier ses efforts pour amener ces pourparlers à des résultats concrets.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, mon gouvernement comprend fort bien les préoccupations des pays qui font tant pour que l'intervention de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre soit un succès continu. Les Etats-Unis appuient pleinement la Force des Nations Unies à Chypre, et considèrent qu'elle fait partie intégrante des efforts continus du Secrétaire général pour faciliter une solution durable et juste au problème de Chypre.

Nous avons pleinement reconnu l'existence des problèmes soulignés récemment dans le rapport du Secrétaire général sur la Force (S/21981 et Add.1). Nous sommes fermement convaincus qu'une solution doit être trouvée au problème de la pénurie du financement qui résulte du fait que les pays qui versent des contributions volontaires à la Force ne sont pas plus nombreux. Nous avons appuyé activement les efforts du Secrétaire général en vue d'obtenir une augmentation des contributions. Malheureusement, ses appels sont jusqu'à présent tombés dans l'oreille d'un sourd.

En abordant le problème du financement, nous devons également examiner les moyens de réduire les dépenses de fonctionnement, tout en assurant que la Force de maintien de la paix reste à même de s'acquitter de sa mission. A ce sujet, nous étudions avec intérêt le rapport de l'Equipe d'enquête du Secrétariat (S/21982) qui s'est rendue à Chypre au mois de novembre dernier.

Nous nous félicitons de la demande figurant dans la résolution tendant à ce que l'on étudie les moyens de permettre à la Force des Nations Unies à Chypre de reposer sur une assise financière solidement assurée. Nous attendons les résultats de l'examen demandé dans cette résolution. En même temps, il faut comprendre que cette résolution n'indique aucune méthode particulière pour parvenir à un financement solide de la Force de maintien de la paix. Nous avons l'intention d'examiner tous les moyens de financer la Force, mais puisqu'il s'agit d'une question délicate sur le plan politique pour les Etats-Unis, nous devons également procéder à des consultations détaillées avec le Congrès des Etats-Unis, et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

M. Pickering (Etats-Unis)

L'engagement des Etats-Unis à l'égard de la Force de maintien de la paix à Chypre est clair. Nous appuyons fermement tous les efforts déployés en vue de faire face aux charges financières évidentes auxquelles sont confrontés les pays qui fournissent des contingents à la Force.

M. ROCHEREAU DE LA SABLIERE (France) : Monsieur le Président, ma délégation s'est prononcée en faveur de la résolution 682 (1990). Elle souhaite cependant faire part d'un certain nombre d'observations sur le sujet que nous examinons.

La France a toujours apporté son appui aux opérations de maintien de la paix. Elle considère que ces opérations constituent un instrument précieux permettant à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de la tâche qui lui est confiée par la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Loin de se limiter à un soutien de principe, la France a engagé des moyens humains et financiers importants dans les opérations de maintien de la paix. Plus de 500 officiers, sous-officiers et hommes de troupe français servent actuellement dans le cadre de la FINUL et de l'ONUST. Par ailleurs, nous avons toujours assumé nos responsabilités financières à l'égard des opérations de maintien de la paix, en nous acquittant en temps voulu et en totalité de nos contributions obligatoires. Nous sommes d'ailleurs prêts à maintenir le même appui constructif à l'égard des futures opérations de même nature qui seront décidées par notre conseil.

S'agissant du cas précis de l'UNFICYP, nous avons cette année versé à titre volontaire une contribution au compte de cette force.

L'objectif des opérations de maintien de la paix est de faciliter le règlement de différends et de conflits internationaux. Ces opérations ne sauraient donc être considérées comme un substitut à la paix elle-même ou à la recherche d'un règlement politique négocié. Elles devraient en conséquence toujours revêtir un caractère provisoire. Lorsque l'UNFICYP a été créée, il y maintenant 26 ans, il apparaissait clairement que son mandat était effectivement provisoire. L'expérience a malheureusement montré que cette force s'est pérennisée en raison de circonstances politiques que nous ne pouvons que déplorer, car elles ont empêché une solution négociée du problème chypriote.

M. Rochereau De La Sablière (France)

Je voudrais réaffirmer ici notre souhait qu'un règlement politique soit rapidement apporté à la question chypriote et notre plein appui aux efforts que déploie le Secrétaire général dans l'accomplissement de sa mission de bons offices concernant Chypre.

Dans ce contexte, alors que notre conseil a réitéré le 9 novembre dernier ses encouragements à la recherche d'une solution politique, nous avons le souci, en nous penchant sur les difficultés financières de l'UNFICYP, d'éviter toute décision qui pourrait renforcer une tendance déjà trop marquée vers une institutionnalisation et une pérennisation de cette force. Confirmer cette tendance reviendrait à adresser un mauvais signal aux parties concernées, au moment où nous les appelons à faire preuve d'une volonté politique et d'une détermination accrues en vue de faciliter la recherche d'une solution mutuellement acceptable.

Nous sommes toutefois ouverts à un examen approfondi du financement de cette force. Nous pensons qu'il serait utile que cet examen concerne également le fonctionnement et les aspects d'organisation de la Force.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.